

AVIS PUBLIC

REGLEMENT RGCA19-10-0011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RGCA19-10-0011 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD AFIN D'ALLOUER UNE RÉMUNÉRATION AU MAIRE SUPPLÉANT.

AVIS est par les présentes donné qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le lundi 13 avril 2026 à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement à la mairie de Montréal-Nord située au 4243, rue de Charleroi**, sera présenté pour adoption par le conseil d'arrondissement, le projet de règlement mentionné en rubrique et dont copie a été déposée en même temps que l'avis de motion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 mars 2026.

Ce projet de règlement prévoit que :

- La rémunération allouée au maire suppléant est de 5 000 \$ par année.
- La rémunération du maire suppléant est indexée.
- Ce règlement a effet depuis le 1^{er} janvier 2026.

Ce projet de règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, à Montréal-Nord, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 10 mars 2026.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement